



LE PLUS GLAMOUR

des Noëls

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

LPG SYSTEMS, Société par actions simplifiée au capital de 2 124 950€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine CS 900 35 – 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un jeu concours accessible à l'adresse suivante www.leplusglamourdesnoels.com (ci-après le « Jeu ») du 1^{er} au 25 décembre 2021 inclus.

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au Jeu emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, chaque participant doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- 1/ RÉSIDER EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (CORSE INCLUSE) ;
- 2/ REMPLOIR DÛMENT LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU JEU, ACCESSIBLE À L'ADRESSE WWW.LEPLUSGLAMOURDESNOELS.COM

Ne peut participer au Jeu toute personne salariée de LPG SYSTEMS, ou appartenant à l'une des sociétés de son groupe et/ou de ses filiales et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte falsifiée comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur le site du Jeu, ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 3 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

3.1. PARTICIPATION QUOTIDIENNE ET INSTANTS GAGNANTS

Le Jeu consiste en un Calendrier de l'Avent permettant de gagner chaque jour un lot différent.

Du 1^{er} au 25 décembre 2021, chaque joueur peut tenter de remporter un lot. Ces lots quotidiens sont attribués selon le principe des « instants gagnants » préalablement déterminé par LPG.

On appelle « instant gagnant » la minute exacte (un couple date heure) à partir duquel le lot sera mis en jeu. La première participation suivant ce couple date heure remportera ledit lot. Si aucun participant n'a validé sa participation au moment même de l'« instant gagnant », le prix sera attribué au participant ayant validé sa participation au moment postérieur le plus proche de l'« instant gagnant ».

Dès lors, pour gagner la dotation du jour, il faut participer au moment de l'« instant gagnant », préalablement défini par LPG

Si aucun lot n'est disponible, alors le joueur a 5% de chance de remporter un bonus d'étoiles compris entre 50 et 250 points, sinon il perd et il est invité à revenir tenter sa chance le lendemain.

Le participant peut tenter sa chance tous les jours. Toutefois, il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour (même nom, même adresse électronique).

Le participant est informé immédiatement s'il a perdu ou gagné.

3.2. TIRAGE AU SORT FINAL ET JAUGE ÉTOILES

Chaque joueur inscrit au Jeu est automatiquement inscrit au tirage au sort final. Il est possible d'augmenter ses chances de tirage au sort en remportant des bonus d'étoiles (appelés aussi points).

Ces bonus d'étoiles s'obtiennent de 4 façons différentes :

- en se connectant chaque jour : entre 50 et 500 points par jour (4000 points répartis sur l'ensemble de l'opération)
- via son code de parrainage : 200 points par filleul inscrit au Jeu. 4 filleuls maximum
- via le partage du Jeu sur Facebook : 200 points. 1 seul partage
- via un bonus d'étoiles gagné lors de la participation quotidienne

Tous les 1000 points, le joueur obtient une chance supplémentaire pour le tirage au sort final. Le nombre maximum de points est de 5000, ce qui limite à 6 le nombre total de participations qu'un joueur peut escompter sur la durée de l'opération.

Le tirage au sort final sera effectué à la fin du Jeu.

3.3. LOTS D'ASSIDUITÉ

En plus des lots quotidiens et du tirage au sort final, il est possible de remporter des lots dits "d'assiduité".

Il existe 5 types de lots (100 gagnants par type), répartis sur 5 périodes pendant toute la durée du Jeu.

Pour être éligible au tirage au sort, il faut que le joueur se connecte pendant 5 jours consécutifs. Lors de son 5^e jour de connexion, il est automatiquement inscrit au tirage au sort pour le lot d'assiduité en cours, puis son compteur d'assiduité est remis à 1 lors de sa prochaine connexion. Il est ainsi possible de participer aux 5 tirages au sort si le joueur se connecte tous les jours.

3.4. LES GAGNANTS DEVRONT RENSEIGNER LEUR ADRESSE POSTALE ET LEUR NUMÉRO DE

TÉLÉPHONE AFIN DE PERMETTRE À LPG SYSTEMS DE LEUR ENVOYER LEUR DOTATION.

La responsabilité de LPG SYSTEMS ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse postale ultérieur du/de la gagnant(e) ou en cas d'erreur du/de la gagnant(e) dans la transmission de ses coordonnées à LPG SYSTEMS.

Dans le cas où un gagnant refuserait son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 4 : LOTS MIS EN JEU

Le Jeu permet de gagner :

- Cent (100) lots (à raison de 4 lots par jour) composés d'un ou plusieurs produits LPG® tels que détaillés en Annexe ;
- Un (1) lot final avec un tirage au sort le 25 décembre 2021 parmi l'ensemble des participants, permettant de gagner une (1) cure de 8 séances ENDERMOLOGIE® corps ou visage de 30 min (d'une valeur de 480€) ;
- Un (1) lot pour 100 personnes tirées au sort participant au Jeu cinq (5) jours de suite, tel que détaillé en Annexe.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

LPG SYSTEMS ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure (tel que défini par l'article 1218 du Code Civil) ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

LPG SYSTEMS décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet.

LPG SYSTEMS n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.



LE PLUS GLAMOUR

des Noëls

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à LPG SYSTEMS dans les quinze (15) jours suivant son inscription au tirage au sort. Le remboursement par LPG SYSTEMS s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de la société LPG SYSTEMS (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 7 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissiers de Justice à CHABEUIL (26120) 2 rue Victor Payonne et est consultable sur simple demande auprès de la société LPG SYSTEMS.

ARTICLE 8 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'intégralité du contenu publié par LPG SYSTEMS (ou toute société mandatée par elle) sur le site www.leplusglamourdesnoels.com - incluant, sans que cette liste ne soit limitative, les textes, images, photographies, marques, signes distinctifs, etc. - sont soit la propriété de LPG SYSTEMS ou de ses filiales, soit font l'objet de droits d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de ces dernières.

Par conséquent, ces éléments ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de LPG SYSTEMS, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait

purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LPG SYSTEMS.

ARTICLE 9 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Compte tenu de leur caractère identifiant, les données des participants collectées par LPG SYSTEMS constituent des données à caractère personnel au sens de la loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par la collecte, la conservation et l'exploitation de ces données, LPG SYSTEMS opère donc un traitement de données à caractère personnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

RESPONSABLE DE TRAITEMENT : LPG SYSTEMS

Finalité(s) : Organisation et gestion d'un Jeu concours
Réutilisation des données à des fins de prospection commerciale

Données à caractère personnel traitées :

- Données des participants du Jeu: nom, adresse e-mail
- Données des gagnant(e)s du Jeu : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone

Catégorie de personnes concernées : participants et gagnants du Jeu.

Fondement(s) juridique(s) des traitements : consentement de la personne concernée.

Destinataires :

- LPG SYSTEMS (en tant que société organisatrice du Jeu) ;
- Transporteurs de LPG SYSTEMS (en tant que sous-traitants pour la livraison des dotations)

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES :

Les données des participants, et des gagnants, sont conservées pendant la durée nécessaire au déroulement du Jeu et à l'attribution de la dotation.

Sous réserve de leur consentement préalable, les données des participants et des gagnants sont conservées par LPG SYSTEMS afin de pouvoir être réutilisées à des fins de prospection. Dans ce

cadre, les données sont conservées pendant 3 ans après le dernier contact avec LPG SYSTEMS.

DROITS DES PERSONNES :

Chaque participant, et gagnant, peut exercer les droits suivants par e-mail à l'adresse dataprivacy@lpgsystems.com ou par courrier à l'adresse : LPG SYSTEMS, Délégué à la Protection des données - Technoparc de la Plaine, 30 rue Dr Abel, CS 90035 - 26000 VALENCE :

- accès, modification, rectification et suppression des données le concernant,
- définition de directives générales et particulières définissant la manière dont le participant entend que soient exercés, après son décès, ses droits ;
- limitation et opposition au traitement pour des raisons tenant à la situation particulière du participant ;
- portabilité des données ;
- possibilité de retirer son consentement à tout moment ;
- introduction d'une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES CONFLITS

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants formeront un recours amiable auprès de LPG SYSTEMS par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

A défaut d'aboutir à une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur courrier recommandé, les participants auront toute liberté de saisir la juridiction de leur choix.



LE PLUS GLAMOUR

des Noëls

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

ANNEXE

1/ LISTE DES DOTATIONS QUOTIDIENNES

Jour	Dotation	Nombres de dotation en jeu	Valeur unitaire du lot TTC
1-déc.	Lot composé de : 1 Cure Stop Cellulite 1 Duo Stop cellulite 1 Set Sportif	4	184,50 €
2-déc.	Lot composé de : 1 Soin Fermeté Affinant 1 Soin Total Contour Yeux 1 Masque Contour Yeux Premium	4	114€
3-déc.	Lot composé de : 1 Infuseur Noir 1 Thé Bio Minceur Express J14 1 Gel Lipo-Réducteur	4	109.50€
4-déc.	Lot composé de : 1 Complexe Anti-Capitons 1 Cure Stop Cellulite 1 Crème Micro Peeling	4	193.50€
5-déc.	Lot composé de : 1 Sérum Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Soin Contour Yeux et Lèvres 1 Soin Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Masque Contour Yeux Premium 1 Vanity	4	351 €
6-déc.	Lot composé de : 1 Thé Bio Minceur Express J14 1 Infuseur Noir	4	55€
7-déc.	Lot composé de : 1 Offre Hydratation Fermeté 1 Crème Exfoliante 1 Eau Micellaire Préparatrice	4	148€
8-déc.	Lot composé de : 1 Gel Lipo-Réducteur 1 Set Sportif 1 Sac de Sport	4	119.50€
9-déc.	Lot composé de : 1 Semainier 1 Soin Tenseur Fermeté 1 Eau Micellaire Préparatrice	4	128€
10-déc.	Lot composé de : 1 Spray Fraicheur Jambes Légères 1 Duo Fermeté 1 Thé Bio Minceur Express J14	4	127€
11-déc.	Lot composé de : 1 Soin Fermeté Affinant 1 Soin Total Contour Yeux 1 Vanity	4	159€
12-déc.	Lot composé de : 1 Sérum Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Soin Contour Yeux et Lèvres 1 Soin Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Masque Contour Yeux Premium 1 Vanity	4	351€



LE PLUS GLAMOUR

des Noëls

RÈGLEMENT DU JEU CONOURS

Jour	Dotation	Nombres de dotation en jeu	Valeur unitaire du lot TTC
13-déc.	Lot composé de : 1 Sérums Éclat Énergisant 1 Concentré Éclat & Anti-Âge Express J14 1 Vanity	4	143€
14-déc.	Offre Hydratation Fermeté	4	93€
15-déc.	Lot composé de : 1 Gel Lipo-Réducteur 1 Crème Micro Peeling 1 Thé Bio Minceur Express J14 1 Concentré Minceur	4	166.50€
16-déc.	Lot composé de : 1 Concentré Éclat & Anti-Âge Express J14 1 Masque ContourYeux Premium 1 Offre Anti-Âge Premium	4	151€
17-déc.	Lot composé de : 1 Soins Fermeté Affinant 1 Soins Total ContourYeux 1 Vanity	4	159€
18-déc.	Lot composé de : 1 Thé Bio Minceur Express J14 1 Infuseur Noir	4	55€
19-déc.	Lot composé de : 1 Sérums Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Soins ContourYeux et Lèvres 1 Soins Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Masque ContourYeux Premium 1 Vanity	4	351€
20-déc.	Offre hydratation fermeté	4	93€
21-déc.	Lot composé de : 1 Soins Tenseur Fermeté 1 Soins Total ContourYeux 1 Vanity	4	159€
22-déc.	Lot composé de : 1 Gel Lipo-Réducteur 1 Crème Micro Peeling 1 Thé Bio Minceur Express J14 1 Concentré Minceur	4	148.50€
23-déc.	Lot composé de : 1 Thé Bio Minceur Express J14 1 Infuseur Noir	4	55€
24-déc.	Lot composé de : 1 Sérums Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Soins ContourYeux et Lèvres 1 Soins Anti-Âge Régénération Cellulaire 1 Masque ContourYeux Premium 1 Vanity 1 Carte cadeau	4	471€
25-déc.	Lot composé de : 1 Sérums Lissant Hydratation Intense 1 Soins Total ContourYeux 1 Vanity	4	139€



LE PLUS GLAMOUR

des Noëls

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

2/ LISTE DES DOTATIONS D'ASSIDUITE

Jour	Dotation	Nombres de dotation en jeu	Valeur unitaire du lot TTC
1 ^{er} palier	Lot composé de : 1 PRO Gel Lipo-réducteur 1 PRO Thé Bio Minceur Express J14 1 Infuseur Noir	100	136,90€
2 ^e palier	Lot composé de : 1 Set Sportif 1 Sac de Sport 1 Cure Stop Cellulite	100	162,50€
3 ^e palier	Lot composé de : 1 Offre Hydratation Fermeté 1 Semainier 1 Cure Vitalité Éclat	100	207,50€
4 ^e palier	Lot composé de : 1 Cure Stop Cellulite 1 Duo Stop cellulite 1 Set Sportif	100	184,50€
5 ^e palier	Lot composé de : 1 Coffret Duo Nutri Minceur 1 PRO Gel Lipo-Réducteur 1 PRO Thé Bio Minceur Express J14	100	164,90€